

En guise d'édito...

Entré au conseil d'administration en 1996, élu secrétaire général en 2006, artisan principal de l'élaboration du bulletin ARSCICADE Infos depuis la même date (depuis le n° 35 jusqu'au n° 83, soit près d'une cinquantaine !), organisateur de visites depuis 2014 et de concerts depuis 2017, représentant individuel de l'arscic, devenue arscicade, arscicade-Sni puis arscicade-Habitat auprès de l'Ipsec depuis une vingtaine d'années aussi, le vertige m'a pris ! Est-il raisonnable d'accumuler si longtemps autant de responsabilités au sein d'une Amicale comme la nôtre ?

L'âge venant, la fatigue guette, l'énergie faiblit, l'inspiration s'épuise ...

Il est un temps pour tout, y compris de se retirer et d'encourager de plus jeunes administrateurs à s'engager plus avant à renouveler les idées, à donner un nouvel élan.

Marc Esnault, administrateur vigilant et généreux pourvoyeur d'articles pour notre bulletin, s'est retiré cette année. Notre ami Charly Bismuth, organisateur de plus 40 voyages durant 15 années, a passé la main à Françoise Croquet.

Un sang neuf irrigue le conseil d'administration depuis l'arrivée de Françoise Croquet, Christiane Lazard, Françoise Seguin, Marie-Jo Tirot, Sylvie Bastard, après celle d'Yvette Demigny notre vice-présidente.

Un appel pressant est lancé pour compléter le conseil.

C'est tout cela que je voulais vous dire en décidant de ne pas solliciter le renouvellement de mon mandat d'administrateur.

Ces 25 années ont constitué un pan important de mes activités de retraité et toujours avec joie, et celle de retrouver périodiquement les amitiés nouées avec les anciens au fil des ces années, ainsi que de découvrir ces nouveaux visages qui nous ont rejoint au sein du C.A., de l'assemblée générale, ou encore du repas annuel ou des visites et expositions.

Je souhaite bon vent à notre chère association (que je ne quitte pas) et, à toutes et tous et à vos familles, un bel hiver et de belles fêtes de fin d'année.

Nouvelles de l'Ipsec

Une réunion des délégués des adhérents individuels auprès de l'Ipsec s'est tenue le 5 novembre. Nombre de documents statistiques leur ont été fournis dans le rapport d'activité 2020/2021 arrêté au 30 septembre 2021.

Principales observations :

- la diminution constante du nombre d'adhérents : 8.413 soit - 13,6 % en 6 ans (1021 sur l'ancienne gamme, 7.392 sur la nouvelle) avec un âge moyen passé de 70 ans à 75 ans entre 2008 et 2021

- une augmentation de la consommation médicale induisant une hausse des remboursements Ipsec de 7,11 %, liée à la crise sanitaire et aux confinements et 'couvre-feux'

- une baisse corrélative des actes d'hospitalisation : -16 % liée au report d'interventions qualifiées de 'non urgentes'...

- un résultat 2020 bénéficiaire de 1.373 KF en rupture avec ceux des années antérieures, avec un taux de sinistralité de 88 % en baisse de 9 points : baisse de la consommation médicale et reports d'hospitalisation

- un résultat prévisionnel bénéficiaire inférieur à 390 KF en 2021 avec un taux de sinistralité de 97 % lié à la sortie du confinement.

Suite à la menace du gouvernement de demander cet été aux mutuelles une nouvelle contribution de 500 M€ cette fois pour cause de financement de la Covid et aux vives réactions de celle-ci, un compromis a été trouvé entre les partenaires : le gouvernement a renoncé à son projet en échange de l'engagement des mutuelles de ne pas augmenter leurs cotisations en 2022.

Les adhérents à l'Ipsec à l'ancienne gamme pourraient toutefois faire l'objet d'un ajustement de l'ordre de 3 % à confirmer.

Philippe Daverat

Paul Belmondo

1898 - 1982
Sculpteur français



Né à Alger dans une famille modeste d'origine italienne, Paul Belmondo commence à sculpter dès l'âge de 13 ans.

Il suit des études d'architecture à l'École des Beaux-Arts d'Alger qui sont interrompues par la Première Guerre mondiale.

Bénéficiant d'une bourse du gouvernement de l'Algérie, Paul Belmondo poursuit ses études à Paris où il rencontre Charles Despiau (1874-1946 : plusieurs de ses œuvres sont à voir au Musée des Années 30 à Boulogne-Billancourt) qui devient son maître puis son ami.

Elève de Jean Boucher (1870-1939 : voir son buste de la Comtesse de Ségur au Jardin du Luxembourg), Paul Belmondo est lauréat de la Fondation Blumenthal en 1926. Il obtient le Grand prix artistique de l'Algérie en 1932 puis le Grand prix de la Ville de Paris en 1936. Sculpteur accompli qui s'essaye à toutes les disciplines offertes par son métier, il passe de la médaille au monumental et expose réguliè-

ment dans les salons.

En novembre 1941, Paul Belmondo participe, à un «voyage d'étude» en Allemagne de peintres et de sculpteurs français, organisé par Arno Breker et l'ambassadeur d'Allemagne en France, Otto Abetz. Professeur à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris en 1956, il devient membre de l'Institut de France en 1960.



Ses thèmes sont puisés dans l'Antiquité et dans la Renaissance. D'un style épuré, les bustes respirent finesse, sensibilité où l'on sent l'influence de Charles Despiau.

Quelques œuvres :

- La République (vers 1937), Buste de M. Montagné (1941), Apollon (1946), La baigneuse (vers 1947), Maurice de Vlaminck (Buste, Musée Toulouse-Lautrec, Albi,

1959), Charles Despiau (buste, 1976), Jeannette et Apollon (Jardin des Tuileries, Paris), Femme à la colombe, Femme nue à la serviette, Ariane endormie, Cérès ou l'Été, Jeune fille en marche, L'enfant et le bouc, Pomone.

Une visite recommandée : le très beau Musée Paul-Belmondo Boulogne-Billancourt (92 100)

«Au sein du château Buchillot, folie du XVIII^e siècle, le musée Paul-Belmondo abrite un ensemble exceptionnel de sculptures, médailles et dessins de celui qui fut le dernier des grands sculpteurs classiques français. Son œuvre sculptée se compose ainsi de modèles originaux en plâtre, d'œuvres préparatoires et d'œuvres en marbre.»



Bibliographie :

- Paul Belmondo - La sculpture sereine : Somogy - Editions d'Art - (1997)

Philippe Daverat

DOSSIER :

CONNAISSONS-NOUS NOS 13 NOUVELLES RÉGIONS ?

La grande réforme de 1972 avait créé 22 Régions. La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a instauré, au 1er janvier 2016, treize régions issues du regroupement des vingt-deux régions métropolitaines.

Décrivons-les d'abord en chiffres par ordre alphabétique.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

8.032.000 habitants – 51,4 % de femmes, 48,6 % d'hommes – 69.711 km²

Chef-lieu de Région : LYON
12 départements : Ain 01, Allier 03, Ardèche 07, Cantal 15, Drôme 26, Isère 38, Loire 42, Haute-Loire 43, Puy-de-Dôme 63, Rhône 69, Savoie 73, Haute-Savoie 74.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

2.783.000 habitants – 51,4 % de femmes, 48,6 % d'hommes – 47.784 km²

Chef-lieu de Région : DIJON
8 départements : Côte d'Or 21, Doubs 25, Jura 39, Nièvre 58, Haute-Saône 70, Saône-et-Loire



71, Yonne 89 + Territoire de Belfort 90

BRETAGNE

3.340.000 habitants – 51,5 % de femmes, 48,5 % d'hommes – 27.208 km²

Chef-lieu de Région : RENNES
4 départements : Côte d'Armor 22, Finistère 29, Ille-et-Vilaine 35, Morbihan 56.

CENTRE-VAL DE-LOIRE

2.559.000 habitants – 51,6 % de femmes, 48 % d'hommes – 39.151 km²

Chef-lieu de Région : ORLÉANS
6 départements : Cher 18, Eure-et-Loir 28, Indre 36, Indre-et-Loire 37, Loir-et-Cher 41, Loiret 45

CORSE

344.700 habitants – 51,6 % de femmes, 48,4 % d'hommes – 8.680 km²

Chef-lieu de Région : AJACCIO
2 départements : Corse-du-Sud 2A, Haute-Corse 2B

GRAND EST

5.512.000 habitants – 51,3 % de femmes, 48,7 % d'hommes – 57.441 km²

Chef-lieu de Région : STRASBOURG
10 départements : Ardennes 08, Marne 51, Haute-Marne 52, Meurthe-et-Moselle 54, Meuse 55, Moselle 57, Bas-Rhin 67, Haut-Rhin 68, Vosges 88.

HAUTS-DE-FRANCE

5.963.000 habitants – 51,5 % de femmes, 48,5 % d'hommes – 31.856 km²

Chef-lieu de Région : LILLE
5 départements : Aisne 02, Nord

59, Oise, 60, Pas-de-Calais 62, Somme 80.

ÎLE-DE-FRANCE

12.278.000 habitants – 51,8 % de femmes, 48,2 % d'hommes – 12.011 km²

Chef-lieu de Région : PARIS
8 départements : Paris 75, Seine-et-Marne 77, Yvelines 78, Essonne 91, Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis 9, Val de Marne 94, Val d'Oise 95.

NORMANDIE

3.304.000 habitants – 51,7 % de femmes, 48,3 % d'hommes – 29.907 km²

Chef-lieu de Région : ROUEN
5 départements : Calvados 14, Eure 27, Manche 50, Orne 61, Seine-Maritime 76.

NOUVELLE-AQUITAINE

6.000.000 habitants – 52 % de femmes, 48 % d'hommes – 84.036 km²

Chef-lieu de Région : BORDEAUX
12 départements : Charente 16, Charente-Maritime 17, Corrèze 19, Creuse 23, Dordogne 24, Gironde 33, Landes 40, Lot-et-Garonne 47, Pyrénées-Atlantiques 64, Deux-Sèvres 79, Vienne 86, Haute-Vienne 87.

OCCITANIE

5.925.000 habitants – 51,7 % de femmes, 48,3 % d'hommes – 72.724 km²

Chef-lieu de Région : TOULOUSE
13 départements : Ariège 09, Aude 11, Aveyron 12, Gard 30, Haute-Garonne 31, Gers 32, Hérault 34, Lot 46, Lozère 48, Pyrénées-Atlantiques 65, Hautes-Pyrénées 65, Tarn 81, Tarn-et-

Garonne 82.

PAYS DE LA LOIRE

3.802.000 habitants – 51,4 % de femmes, 48,6 % d'hommes – 32.082 km²

Chef-lieu de Région : NANTES
5 départements : Loire-Atlantique 44, Maine-et-Loire 49, Mayenne 53, Sarthe 72, Vendée 85.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

5.056.000 habitants – 52,2 % de femmes, 47,8 % d'hommes – 31.400 km²

Chef-lieu de Région : MARSEILLE
6 départements : Alpes de Haute-Provence 04, Hautes-Alpes 05, Alpes-Maritimes 06, Bouches-du-Rhône 13, Var 83, Vaucluse 84

QU'EN PENSER ?

Un premier constat : entre 51/52 % de femmes et 48/49 % d'hommes dans toutes les Régions

Un second : de grandes disparités dans les populations : de 1 à 2 voire plus, dans les superficies (hors Corse et Île de France) – et dans le nombre de départements.

Une étude de l'Institut Montaigne apporte un éclairage intéressant sur le fonctionnement des territoires fusionnés, prenant le contre-pied des discours critiques. Pour son auteur et directeur délégué du think tank, la fusion des régions a été l'occasion d'engager des transformations profondes de l'administration publique, de nouvelles pratiques managériales et de travailler davantage en réseau avec les autres collectivités. « Les régions sont des lieux où s'invente une nouvelle haute fonction publique, marquée par la diversité des pro-

files, la capacité à articuler vision stratégique et expérience opérationnelle », observe ainsi Nicolas Bauquet, qui a mené plus de 150 entretiens. L'épidémie du Covid a d'ailleurs été un révélateur de leur agilité.

L'enjeu de la réforme était aussi de leur donner une surface politique et économique plus forte. Avec un certain succès, puisque la montée en puissance progressive des régions depuis vingt ans s'est accélérée depuis 2015. Ainsi, la Cour des comptes relevait en 2020 que les régions ont pu accroître significativement leurs investissements (+ 11,3 %). Cette croissance est principalement portée par les régions fusionnées (+ 17,6 %), qui continuent à accroître leurs investissements plus que les régions non fusionnées (+ 3,2 %).

Le retour des grands féodaux : la montée en puissance des présidents de région.

Romain Pasquier relativise pour sa part l'influence de la nouvelle carte. Pour lui, c'est d'abord le transfert de nouvelles compétences qui a renforcé leur rôle. « Depuis une vingtaine d'années, on leur a confié la formation continue, les TER (transports express régionaux), puis la gestion des ports et aéroports à intérêt régional. Elles ont acquis plus de pouvoir en matière de développement économique et d'aménagement du territoire et gèrent depuis 2017 les transports scolaires. »

Investissements massifs dans l'informatique des lycées

Pour Nicolas Bauquet, de l'Institut Montaigne, les grandes régions sont à la fois proches des citoyens et suffisamment puissantes pour mener des projets de grande échelle. Par exemple,

dans le domaine des transports : à l'écoute des usagers, leur poids politique et économique leur permet de peser dans les conventions d'exploitation passées avec la SNCF. Dans les lycées, les régions ont aussi massivement investi dans l'informatique et ses outils pédagogiques pour répondre aux besoins des élèves. Réforme territoriale : « Le pouvoir d'une région ne tient pas à son périmètre, mais à ses compétences »

Dans un État jacobin, l'autonomie des régions reste pourtant très relative. La loi de finances 2021 a supprimé la part régionale de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui représentait leur premier poste de recettes (9,6 milliards en 2020 sur les 25 d'impôts et taxes). Elle sera remplacée par une fraction de la TVA nationale. Après la suppression de la taxe sur le foncier bâti puis de la taxe professionnelle, les régions, aussi grandes soient-elles, n'ont donc plus la main sur leurs recettes fiscales.

Restaurer la confiance entre l'État et les régions

Reste leur poids politique. « La réforme de 2015 a augmenté la légitimité des présidents de région, observe Romain Pasquier. Quand vous représentez 5 ou même 10 millions d'habitants, vous pesez davantage vis-à-vis de l'Élysée ou de Bruxelles ».

De son côté, Nicolas Bauquet considère que la réforme des grandes régions « permet de s'appuyer sur les atouts d'un système décentralisé sans les inconvénients du fédéralisme ». Reste selon lui une priorité majeure : instaurer la confiance entre l'État et les régions, encourager la connaissance entre les fonctions publiques nationale et locale qui

s'ignorent encore beaucoup.

Les régions, un budget de 35 milliards

Avec un budget de 35,5 milliards en 2019, les régions représentent près de 15 % de la dépense publique locale — aux côtés des 141 milliards du bloc communal (communautés de communes: 57 %) et des 70 milliards des départements (28 %).

Les principales dépenses des régions sont consacrées aux transports (25 %) à l'enseignement (16 %) à l'emploi et la formation (11 %) et à l'action économique (6 %).

Depuis 2017, le montant des dépenses d'investissement des régions dépasse celui des départements. 36 milliards pour le bloc communal en 2019, 11 milliards pour les régions et 10 milliards pour les départements.

Les effectifs des agents territoriaux : 1,4 million pour le bloc communal, 347.000 pour les départements et 94.000 pour les régions.

Pendant la crise sanitaire, les régions ont dépensé 2,2 milliards d'euros de mesures d'urgence. La perte de recettes due à la crise est évaluée entre 1,2 et 1,4 milliard d'euros.

Les récentes élections ont montré l'ignorance assez générale des français à l'égard de nos institutions locales ; puisse le présent bilan éclairer mieux nos lecteurs.

Le prochain numéro traitera des départements et territoires d'outre-mer, avec leurs spécificités.

Philippe Daverat

PRISONS ET INSECURITE :

UNE RELATION PLUS COMPLIQUÉE QU'IL N'Y PARAÎT

Sécurité, prisons : un thème récurrent

Le débat sécuritaire revient régulièrement au-devant de l'actualité, notamment dans les périodes pré-électorales. Au fil du temps, l'exigence de tranquillité s'amplifie et le discours politique se fait de plus en plus répressif, avec la préconisation d'un recours accru à l'emprisonnement. Cela soulève cependant un paradoxe : la politique pénale a beau se durcir, le sentiment d'insécurité reste latent dans l'opinion. D'où la question : est-ce efficace ? Pour essayer de comprendre ce décalage apparent, il semble utile d'examiner d'une part le fonctionnement du système pénitentiaire, d'autre part l'ampleur réelle des crimes et délits constatés. A partir de ces constats factuels et de quelques exemples étrangers, on pourra esquisser des éléments de réponse.

Prisons : un malaise persistant

Il y avait au 1er janvier 2021 en France 66 500 détenus, environ 15 000 personnes condamnées à domicile sous surveillance électronique et un peu plus de 1000 en semi-liberté. Parmi les détenus, 19 100, soit 29% (presqu'un tiers) sont des prévenus en attente de jugement. Les prisonniers sont répartis dans 192 établissements : 87 maisons d'arrêt qui abritent 66% des détenus (prévenus et condamnés à des peines de « courte durée ») et 99 établissements pour peine. Au total le nombre de places disponibles est de 61 000, il y a donc un taux d'occupation de 109%, avec des niveaux très différents entre les maisons d'arrêt (128%) et les établissements pour peine (89%). Parmi les maisons d'arrêt, il y a 36 établissements particulièrement surpeuplés, dont le taux d'occupation

est supérieur à 130%. Le taux est par exemple de plus de 160% à Villepinte et peut dépasser 200% dans des cas extrêmes, notamment outre-mer. Parmi les prisonniers, 15% sont illettrés, 50% ont un niveau certificat d'études primaires. Beaucoup sont issus de l'immigration et de milieux sociaux défavorisés. 47% souffrent de troubles dépressifs et 20% relèvent de la psychiatrie. Le taux de suicides est élevé : 1,8% environ, soit six fois plus que dans le reste de la popu-

lation. Le taux est par exemple de plus de 160% à Villepinte et peut dépasser 200% dans des cas extrêmes, notamment outre-mer. Parmi les prisonniers, 15% sont illettrés, 50% ont un niveau certificat d'études primaires. Beaucoup sont issus de l'immigration et de milieux sociaux défavorisés. 47% souffrent de troubles dépressifs et 20% relèvent de la psychiatrie. Le taux de suicides est élevé : 1,8% environ, soit six fois plus que dans le reste de la popu-

lation. Le taux est par exemple de plus de 160% à Villepinte et peut dépasser 200% dans des cas extrêmes, notamment outre-mer. Parmi les prisonniers, 15% sont illettrés, 50% ont un niveau certificat d'études primaires. Beaucoup sont issus de l'immigration et de milieux sociaux défavorisés. 47% souffrent de troubles dépressifs et 20% relèvent de la psychiatrie. Le taux de suicides est élevé : 1,8% environ, soit six fois plus que dans le reste de la popu-

Année	Détenus	Variation	Taux pour 100 000 hab.
1980	37000	-	69
2000	51000	38%	86
2021	66500	30%	102

lution. La population est jeune : 40% de 18 à 30 ans (hors 780 mineurs détenus en majorité dans 6 établissements spéciaux), 75% de moins de 40 ans, et très majoritairement masculine (97%). L'âge moyen est de 33,6 ans. La population étrangère représente 15 000 personnes (23% du total). La durée moyenne de séjour est légèrement inférieure à 11 mois. 34% des détenus travaillent, pour un salaire mensuel de 254 à 532€ par mois, sans droits sociaux. Ils conservent leurs droits civiques mais, dans la pratique, seuls 4% votent (par procuration, avec des difficultés administratives). Le personnel carcéral représente 36 500 personnes, dont 28 500 surveillant.e.s (un agent pour 2,3 détenus). Il y a également 5 300 agents de prévention, insertion et probation. Chaque journée de détention coûte 110€ environ à l'Etat. Depuis 1980 on a assisté à une augmentation spectaculaire du nombre de places de prison et

locaux, bruit permanent, surpopulation, promiscuité, insalubrité, violences, vexations. Les prévenus ne sont pas séparés des condamnés. On peut avoir trois ou quatre détenus dans une cellule de 9 m2, avec seulement une heure de sortie par jour. Les repas sont servis tièdes ou froids. Les conditions d'hygiène sont souvent déplorables, avec seulement trois douches par semaine quand tout va bien, pas d'eau chaude en cellule, aucune intimité, parfois présence de rongeurs et d'insectes. Le quotidien peut être un peu amélioré grâce à la « cantine », mais une proportion importante de détenus ne peut y accéder, faute de moyens financiers. Dans un arrêt historique rendu le 30 janvier 2020, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France « pour des conditions de détention inhumaines et dégradantes » dans plusieurs établissements.

¹ Source : Ministère de l'Intérieur

Sécurité : un bilan en demi-teinte

Une population carcérale en augmentation, des conditions de détention souvent exécrables, est-ce que tout cela est dissuasif et fait reculer l'insécurité ? La réponse à cette question n'est pas simple car de nombreux paramètres rentrent en ligne de compte. Les évolutions peuvent être différentes selon les types de délits et de crimes, le mode d'enregistrement n'est pas totalement identique d'une période à une autre, le ressenti des habitants en matière de sécurité n'est pas nécessairement corrélé au nombre de plaintes enregistrées, le degré de tolérance vis-à-vis de certains méfaits évolue selon les époques. Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, pour les homicides la tendance est claire : depuis 1980 ils sont en forte diminution : de 1600 à 850 par an environ, soit de 3 à 1,4 pour 100 000 habitants. Il y avait eu une augmentation importante dans les années 1970, attribuée à la fin des Trente Glorieuses. Les vols de voiture sont aussi en nette diminution (210 000 en 2008, 140 000 en 2019), principalement en raison de l'amélioration des systèmes de protection sur les véhicules. Les violences physiques et sexuelles déclarées sont, elles, en augmentation (de 198 000 en 2008 à 260 000 en 2019), en

partie parce que les violences conjugales sont plus systématiquement déclarées. Cependant, les agressions physiques graves sont en diminution. Les cambriolages sont en baisse depuis les années 1980 mais en hausse depuis 2008 (de 170 000 à 230 000), ainsi que les vols sans violence contre les personnes (de 590 000 à 710 000). Globalement, le nombre de délits et crimes pour 100 000 habitants est relativement stable depuis les années 2000 (environ 60), alors qu'il était de 65 en 1980, mais cela recouvre des évolutions très contrastées.

Les faits et le ressenti

Si l'on se réfère maintenant non aux faits déclarés mais au ressenti de la population, l'enquête permanente Cadre de vie et sécurité (CVS) de l'INSEE et l'ONDRP² apporte un éclairage complémentaire. Le taux des personnes disant avoir été victimes d'une agression physique reste stable depuis vingt ans (un peu en dessous de 2%) mais le taux des agressions physiques graves (plus de 8 jours d'ITT) est en diminution sur la même période : de 0,3 à 0,2%). Cela semble indiquer que seules sont déclarées les agressions physiques graves et une partie croissante des agressions physiques « non graves ». Il en va de même pour les cambriolages : si plus de 72% sont

déclarés à la police, seules 30% des tentatives de cambriolage le sont. Autres faits marquants, 16% des personnes disent avoir été victimes d'une agression non physique (altercation, menaces, insultes), chiffre élevé mais relativement stable depuis 2004. La grande majorité de ces incidents ne fait pas l'objet d'une plainte. Le sentiment d'insécurité reste, lui aussi assez stable depuis 2010 : 36-37% des personnes déclarent le ressentir, dont 19% « souvent ou tout le temps » (7,5% à leur domicile et 11,5% dans leur environnement immédiat : village ou quartier). Le bilan est donc contrasté : les crimes et délits violents ont plutôt tendance à baisser mais la « petite délinquance » et les incivilités sont en hausse ou sont plus mal tolérées par la société. Par ailleurs, les discours politiques ont mis beaucoup en avant le thème de la sécurité au cours de ces dernières années et la population y est sensible.

Peut-on faire autrement ?

Malgré une sévérité accrue en matière d'incarcération et une baisse des homicides et actions les plus violentes, le bilan sécuritaire des dernières décennies est contrasté et la préoccupation de sécurité ne faiblit pas. À la lumière de quelques exemples étrangers, peut-on envisager une autre approche ? Le

² Office National de la Délinquance et la Réponse Pénale

Pays	Nombre de détenus	Nbre pour 100 000 hab.	Nbre homicides	Nbre pour 100 000 hab.	Tendance taux de détention depuis 2000	Tendance homicides depuis 2000	Taux de récidive prisonniers
France	66 500	104	850	1,4	↗	↘	60%
Allemagne	64 000	78	997	1,2	↘	↘	42%
USA	1 815 000	553	16 400	5	→	→	66%
Norvège	3 200	60	27	0,5	↘	↘	20%

tableau ci-dessous³ donne matière à réflexion.

La France est le seul pays de ce groupe où le taux d'incarcération a crû sur la période. Même aux USA, champion du monde de l'incarcération, le taux est à son niveau de 2000, après avoir connu un pic au milieu des années 2010. En Allemagne le taux a baissé fortement, des prisons ont été fermées, ce qui n'a pas empêché le taux d'homicides de baisser à un niveau inférieur à celui de la France. La Norvège, enfin, est un exemple exceptionnel : les taux de détention et d'homicides sont très bas, ses prisons sont connues pour la qualité de leurs conditions de vie. La philosophie n'est pas la punition mais la réhabilitation des détenus. Et ça marche : le taux de récidive des prisonniers est de 20%,

contre 42% en Allemagne et 60% ou plus en France et aux USA. On constate donc que l'incarcération et la baisse de la criminalité ne sont pas corrélées ou, en d'autres termes, que la hausse des incarcérations n'est pas nécessairement la solution la plus efficace pour faire baisser la criminalité violente. Par ailleurs, il semble y avoir une corrélation entre le taux d'incarcération et le taux de récidive : plus ce taux est élevé plus les conditions de vie dans les prisons sont dégradées et plus les gens qui en sortent ont de probabilité d'y retourner. Cependant, la criminalité violente, si elle frappe l'opinion publique lors de faits divers médiatisés, est heureusement très minoritaire en nombre parmi les crimes et délits. L'insécurité est une affaire complexe, aux causes multiples, et ne peut être traitée

avec des solutions toutes faites.

Une approche plus globale ?

A la lumière de ce qui précède, on peut considérer que la prison est un mal nécessaire, mais à utiliser avec modération, en faisant prévaloir l'objectif de réhabilitation sur celui de punition. « Ouvrez une école vous fermerez une prison » disait Victor Hugo : le traitement de l'insécurité nécessite des moyens accrus : police, justice, mais aussi médiation, travail social, éducation, services publics relocalisés, créations d'emplois. C'est une affaire de longue haleine, loin de certains effets de tribune.

Alain Fresko

<http://laniel.free.fr/INDEXES/PapersIndex/AMERICANGULAG/AMERICAN%20GULAG.htm>

<https://fr.statista.com/statistiques/550286/etats-unis-taux-de-cas-d-assassinat-et-d-homicide-involontaire-coupable-declares-1990/>

<https://www.agoravox.fr/actualites/international/article/etats-unis-la-plus-grande-prison-177732>

http://www.observationsociete.fr/modes-de-vie/divers-tendances_conditions/evolutioninsecurite.html

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00742285/document>

³ Chiffres 2018-2019 Eurostat



La bande à Charly...

2 photos qui illustrent notre « paella-party » qui s'est déroulée dans une ambiance aussi chaleureuse qu'amicale avec 23 participants.

Le petit train des Pignes nous a conduits jusqu'à Pugets Théniers où nous attendait l'Adjointe au Maire qui a été notre guide durant 1H30.

Ses commentaires, fort intéressants, nous ont permis de redécouvrir ce village de l'arrière-pays niçois au cours d'un agréable cheminement.

TRAVAIL FORCÉ EN CHINE ET GEOPOLITIQUE : QUELQUES REFLEXIONS

L'article intitulé « Esclavagisme moderne en 2021 : la Chine » du numéro 82 d'Arscicade Habitat évoque la question d'un travail forcé des Ouïghours en Chine. Il appelle à mon sens trois séries de remarques.

La première concerne les sources citées à l'appui des faits présentés. Il y en a essentiellement deux : un « centre de réflexion australien » et une étude du « Center for global policy » (CGP), signée par un anthropologue, sinologue allemand, Adrian Zenz, cité à cinq reprises dans l'article. Le « centre de réflexion australien » n'est pas un organisme neutre et indépendant. Il s'appelle en réalité l'« Australian Strategic Policy Institute », créé en 2001 par le Ministère australien de la Défense, qui le finance encore à 43%. Il est également financé par le Département d'Etat des Etats-Unis, des entreprises du secteur militaire, l'Ambassade du Japon et l'Office économique et culturel de Taipei (Taiwan). Son directeur est nommé par le ministre de la Défense australien. Des sénateurs travaillistes australiens ont dit à propos de cet organisme qu'il avait « une vue unilatérale et pro-américaine du monde ». Le CGP, par ailleurs, est l'ancienne dénomi-

nation de l'organisme qui a publié l'étude d'Adrian Zenz : le « Newlines Institute for Strategy and Policy », filiale de la « Fairfax University of America », organisme américain menacé d'interdiction pour la médiocre qualité et le manque de fiabilité de son enseignement. Son comité de direction est truffé d'anciens officiels du Département d'Etat et de conseillers militaires. Cet organisme a publié le rapport d'Adrian Zenz en collaboration avec un organisme d'origine canadienne du même acabit, le « Wallenberg Centre », repère de faucons anti-chinois néoconservateurs d'origines diverses.¹ Quant à Adrian Zenz, c'est surtout un idéologue catholique intégriste, homophobe, anti-féministe et antisémite, convaincu d'être investi d'une mission divine pour « punir la Chine ». Dans son premier livre un peu « illuminé », « Worthy to Escape : Why all believers will not be raptured before the Tribulation »², lui et son co-auteur, Marlos Sias, entre autres affirmations délirantes, ont exhorté les croyants chrétiens à soumettre les enfants indisciplinés à une « fessée scripturale », ont condamné l'homosexualité comme « l'un des quatre empires de la bête », et ont soutenu que les Juifs qui refuseraient de se convertir au christianisme évan-

gélisme avant la Fin des temps seraient soit « anéantis » soit « raffinés » dans une « fournaise ardente ». Il est actuellement chercheur à la « Fondation du Mémorial des victimes du communisme », un front de lobbying de droite basé à Washington DC. Son coprésident, Yaroslav Stetsko, était un chef de la milice OUN-B qui a combattu aux côtés de l'Allemagne nazie pendant son occupation de l'Ukraine pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est également employé par la Fondation Jamestown, un groupe de réflexion néoconservateur à Washington DC, fondé à la suite des efforts du directeur de la CIA durant la présidence de Ronald Reagan.³ Il convient d'ajouter que Monsieur Zenz s'est rendu une seule fois en Chine : en 2007 ! Voilà pour les sources : tout sauf objectives et indépendantes !

La seconde est relative aux notions de « travail forcé » et de « salaire juste ». Beaucoup l'ignorent mais, en France, près de 25% des 67 000 détenus travaillent. La loi a même prévu pour ces travailleurs un salaire minimum de... 1,62€ de l'heure, soit 16% du SMIC environ ! le travail peut être destiné à l'administration pénitentiaire ou à une entreprise privée extérieure dans le cadre

¹ <https://thegrayzone.com/2021/02/18/us-media-reports-chinese-genocide-relied-on-fraudulent-far-right-researcher/> URL de cet article 36933

² Traduction approximative : « Être digne du salut : pourquoi tous les croyants ne seront pas enlevés au ciel avant la Tribulation (tourment lié à la venue de L'Antechrist) »

³ <https://thegrayzone.com/2021/03/17/report-uyghur-genocide-sham-university-neocon-punish-china/>

d'une « concession »⁴. Le paradoxe, c'est que beaucoup de détenus voudraient travailler, même dans ces conditions très injustes, mais ne le peuvent pas, en raison d'un nombre de « postes » insuffisant. Ce système est largement plus développé aux USA où une proportion importante des 2,3 millions de prisonniers travaillent, parfois sans aucun salaire ou pour un salaire inférieur à 1\$ de l'heure, soit pour l'administration pénitentiaire, souvent privée, soit pour des entreprises extérieures. C'est un « commerce » rentable pour les utilisateurs de cette main d'œuvre quasiment gratuite⁵. Alors, comment qualifier ces pratiques dans des pays où existent une « presse libre », des « syndicats indépendants » et des « sociétés civiles » ? Faut-il interpellier aussi les très nombreuses marques qui en profitent ? Quelle différence avec ce qui est reproché à la Chine, à propos de laquelle, Monsieur Zenz lui-même,

peu avare de contradictions, affirme : « Placer les minorités dans des emplois rémunérés à plein temps est devenu l'une des pierres angulaires du projet coercitif de réingénierie sociale de l'Etat »⁶ ?

Enfin, pour en revenir à la Chine, l'article évoque brièvement la lutte antiterroriste du gouvernement chinois contre des civils « séparatistes et islamistes ouïghours ». Il est utile de rappeler que cette lutte n'est pas un prétexte du gouvernement chinois mais une réalité concrète depuis plusieurs années. En 2013 et 2014, plusieurs attentats perpétrés par des mouvements séparatistes, soutenus par des groupes basés au Pakistan voisin, ont fait plusieurs dizaines de victimes à Pékin et dans d'autres parties de la Chine. D'ailleurs, jusqu'au début des années 2000 les médias occidentaux évoquaient cette question sans critiquer les mesures de prévention prises par

la Chine. De leur côté, au nom de la lutte contre le terrorisme islamiste, nos pays occidentaux ont engagé plusieurs guerres meurtrières depuis le début du siècle. En France, plusieurs responsables politiques en viennent même à préconiser des lois d'exception élargies à la simple présomption de « radicalisation ».

Toutes ces réflexions ne remettent pas en cause la qualité de l'article ni la sincérité de son indignation. Elles ne visent pas non plus à affirmer que tout est parfait en Chine, ni chez nous d'ailleurs. Elles visent très modestement à apporter un éclairage complémentaire et à suggérer une approche humble et empreinte de distance critique sur ces questions géopolitiques plus complexes qu'il n'y paraît.

Alain Fresko

⁴ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14153>

⁵ <https://www.cairn.info/revue-travailler-2006-2-page-207.htm>

⁶ <https://www.letemps.ch/monde/xinjiang-travail-force-textile-outil-controle-social>

RIONS UN PEU...

J'ai décidé de m'en foutre de tout, mais je ne sais pas par où commencer...

Ne rien faire est difficile : on ne sait jamais si on a vraiment fini...

Si les femmes vivent plus longtemps que les hommes, c'est pour avoir le dernier mot...

Quand je pense que certains ont eu la chance de vivre en un temps où il n'y avait qu'un seul idiot par village !

En France il y aurait 1,88 enfant par famille, donc un sur deux qui n'est pas fini : ceci expliquerait-il cela ?!

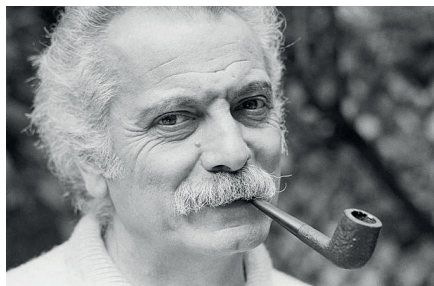
J'aime bien plaire mais, bon, je suis quand même dégoûté que ce soit un radar qui ait flashé sur moi !

Le paradoxe des fermetures des boulangeries de campagne c'est qu'il faut aller en ville pour acheter un pain de campagne...

Pensée un brin 'macho' : le savais-tu ? L'apéritif a été inventé pour les hommes afin de donner aux femmes le temps de mettre la table, et le digestif pour leur donner le temps de faire la vaisselle...

*Le Ricard, c'est comme les antibiotiques : 2 le matin, 2 le soir dans un verre d'eau avant le repas, mais ...
Pire que le COVID, la CAV-VID ! et le FRIGO-VID donc !*

APOSTROPHE À ODILE DE PLAS...



... en réaction à son article « Pourquoi Brassens séduit toujours », introduit en couverture du n° 3746 de Télérâma, semaine 44, par une grande photo de Georges Brassens dans la trentaine avec ce titre « Un garçon dans le vent ».

Odile de Plas énumère vingt raisons au moins pour lesquelles Georges Brassens est apprécié des jeunes générations, citant pêle-mêle sa tendresse, sa gaillardise, son irrévérence, son regard goguenard sur l'humanité, son langage fleuri, son sens de l'autodérision, sa vision du couple, des femmes, de l'amour, son esprit critique, ainsi que les acrobaties insoupçonnées de ses mélodies...

Autant d'appréciations qui, sans être fausses, n'effleurent que la surface des choses, oubliant les aspects fondamentaux à mes yeux de l'homme et son œuvre : Brassens est à la fois un immense poète et un authentique compositeur !

UN IMMENSE POÈTE

qui manie l'alexandrin avec talent, y compris dans ses plus illustres gaillardises, et avec quel humour : « Les Trompettes de la Renommée » : 8 couplets de 8 vers, « Le Mécréant » : 42 vers ; et l'immense poème « Mourir pour des idées » en 48 alexandrins, let la sulfureuse « Religieuse » (50), sans oublier « La Supplique pour être enterré à la Plage de Sète », chef d'œuvre absolu de 13 couplets de 6 alexandrins » !

Mais il y a aussi des chansons de vers à 13 pieds, 14 pieds, une majorité à 8 pieds.

Et tant de poèmes de poésie pure à donner en dictée dans les écoles : « La Marche Nuptiale », « Les Amours d'Antan », « Saturne »,

« Pénélope », mais pas toutes... comme « Le Blason » ou « Mélanie » !

« Je pense que, s'il y a un style Brassens, disait-il, il est dans l'absence de recherche. La voix n'est pas recherchée, ni la mélodie, ni l'accompagnement. Les textes, si. Mais ils ont l'air de couler de source, tout naturellement, c'est très important. »

« La Marguerite » est une parfaite illustration de cette recherche, où ce chef-d'œuvre de grâce et de naturel a valu à Brassens pas moins de 40 feuillets de brouillon pour 60 vers de quatre pieds... La performance avait d'ailleurs un précédent avec « Le Vieux Léon » et ses 96 vers de quatre pieds... texte tout de tendresse pour l'accordéoniste, dont son ami René Fallet disait qu'elle devrait être chantée à la sépulture de tous les musiciens !

« Si j'étais philosophe, je philosopherais. Je suis un faiseur de chansons, je chante.

Là dedans passent des idées, c'est sûr. Ni ma petite philosophie, ni ma morale ne m'appartiennent d'ailleurs. Elles sont à tout le monde. C'est un peu la morale de ma mère, de Sète, de ma bande. Tout ça s'amalgame et ça finit par faire un homme.

Mais ne me parlez pas de message ni de morale ! »

« Si tu me demandes de philosopher sur mes chansons, dira-t-il à André SÈVE, son ami prêtre, moi j'aurai l'air d'un con, d'un type qui se prend au sérieux. Venir me demander quelle philosophie ou quelle morale je mets dedans, alors non, j'y mets Brassens. »

En 1967, la noble Académie Française décerne son Prix de Poésie à Georges Brassens...

C'est aussi à cette période que Larousse fait entrer Brassens dans son dictionnaire, et que de bons esprits envisagent sa candidature à l'Académie Française... Imaginez Brassens, le Gorille, en habit vert ! Quant à son discours de réception...

UN AUTHENTIQUE COMPOSITEUR

« Je n'ai pas une voix de chanteur, disait Brassens ; elle est limitée, elle n'est pas travaillée, elle est naturelle ; je compose un peu mes chansons en fonction de ma voix.

Pourtant, lorsqu'on s'y frotte on se rend compte de l'exigence de la musique de Brassens : une rythmique inébranlable qui ne laisse aucune liberté et n'admet aucune erreur dans le placement des respirations et, en même temps, une interprétation qui suggère de savoir être souvent un peu à côté du rythme pour donner leur force aux mots, aux phrases et à la pensée de l'auteur.

Cette rythmique a d'ailleurs inspiré nombre de musiciens de jazz qui se sont emparés de ses chansons, un régal pour les instrumentistes comme thèmes de base de leurs improvisations.

De même, Brassens est difficile à chanter juste tant il y a de surprises dans ses lignes mélodiques...

Il avait d'ailleurs évacué tout complexe à l'égard des musiciens de formation en les apostrophant dans sa chanson « Le Pluriel » :

« Je suis celui qui passe à côté des fanfares / Et qui chante en sourdine un petit air frondeur /

Je dis à ces messieurs que mes notent effarent / Tout aussi musicien que vous tas de bruiteurs »

Brassens disait encore - et je lui emprunterai la conclusion de mon apostrophe à Odile de Plas : « Ma victoire c'est de séduire sournoisement, en contrebande. Je veux que ma musique soit discrète. Il y a dans mes chansons quelque chose qui colle aux paroles, qui leur donne du charme. »

Relisez Brassens, ré-écoutez-le, cet incomparable poète du siècle écoulé !

Philippe Daverat

Le français, un vrai plaisir ?

Des subtilités que seuls les initiés vont apprécier !

Se put-il que déjà vous le sûtes ?

Par exemple, le pluriel des jours de la semaine :

Doit-on mettre la marque du pluriel aux jours de la semaine ? Tout bon commerçant s'est un jour posé cette question très légitime. Eh bien oui ! Lundi, mardi etc.. sont des noms communs soumis aux mêmes règles d'accord que les autres noms communs ... On écrit : tous les lundis et tous les dimanches ...

Sauf que, vous vous doutez bien que ça ne peut pas être aussi simple... Lorsque ce même jour est suivi par une description de temps, la semaine par ex., il faut compter le nombre de ces jours dans cet intervalle de temps. Dans une semaine, il n'y a qu'un seul lundi et on écrit donc : tous les lundis de chaque semaine ... Vous suivez toujours ?

Donc si on passe au mois, il y a cette fois plusieurs jours qui sont un lundi dans un mois et on écrit donc : La réunion a lieu les premier et troisième lundis de chaque mois. Au passage, vous remarquerez que premier et troisième sont au singulier puisqu'il n'y a qu'un premier et un troisième dans un mois. Mais les deux ensemble sont un pluriel.

C'est dans ce même ordre d'idée qu'on écrit : tous les dimanches matin et tous les mardi soir de chaque semaine : dans le premier cas, matin est au singulier car il n'y a qu'un seul matin dans une journée par contre il y a plusieurs dimanches ... Dans le deuxième cas, il n'y a qu'un seul mardi dans la semaine d'où le singulier et il n'y a toujours qu'un seul soir dans un mardi ... Vous faillites ne point lire ces subtilités de la langue française ... Ce jour vous le pûtes ! ... Ouf.....

Avec deux mots identiques, on fait deux choses différentes, ça doit être notre côté «économe» ... Facile à comprendre pourquoi certains enfants du primaire (et même du secondaire) font des erreurs... surtout s'ils ne comprennent pas trop le texte écrit ! ... Il faut beaucoup

de concentration !

Voici une petite chronique sur notre langue française. Personne ne pousse l'illogisme aussi loin que nous :

Voici des phrases, à lire à voix haute :

- Nous portions nos portions.
- Les poules du couvent couvent.
- Mes fils ont cassé mes fils.
- Il est de l'est.
- Je vis ces vis.
- Cet homme est fier ; peut-on s'y fier ?
- Nous éditions de belles éditions.
- Nous relations ces intéressantes relations.
- Je suis content qu'ils nous content cette histoire.
- Il convient qu'ils conviennent leurs amis.
- Ils ont un caractère violent et ils violent leurs promesses.
- Ces dames se parent de fleurs pour leur parent.
- Ils expédient leurs lettres ; c'est un bon expédient.
- Nos intentions c'est que nous intentions un procès.
- Ils négligent leur devoir ; moi, je suis moins négligent.
- Nous objections beaucoup de choses à vos objections.
- Ils résident à Paris chez le résident d'une ambassade étrangère.
- Ces cuisiniers excellent à composer cet excellent plat.
- Les poissons affluent d'un affluent de la rivière. etc. etc.

Plaignons nos chers étrangers amoureux de notre belle langue !

DE PROFONDIS... ou la fin des sociétés régionales d'HLM

Elle a eu lieu début 2019. Juridiquement, OSICA (ex-Tavail & Propriété) a absorbé toutes les ESH (entreprises sociales pour l'habitat) du groupe et changé de nom pour devenir CDC Habitat social. Ça s'est accompagné d'une réorganisation comportant la création de directions interrégionales compétentes à la fois sur le logement social (CDC Habitat social) et le logement intermédiaire (CDC Habitat ex SNI). Cette réforme visait à mutualiser les trésoreries et les fonds propres entre sociétés «riches» (notamment Efidis et la SAMO, Gilles ça doit te rappeler des choses!) et les sociétés plus «pauvres» (OSICA par exemple), ainsi qu'à réaliser des «économies d'échelle». Le fait générateur de tout cela a été la réforme décidée en 2018 par le gouvernement qui a ponctionné 1 milliard par an aux organismes d'HLM par le biais de la diminution de 50€ par mois environ de l'APL aux seuls locataires du logement social, compensée par une «réduction de loyer de solidarité» (RLS : les technocrates trouvent toujours de jolis mots pour habiller les choses déplaisantes) à la charge des bailleurs.

Il y a quand même eu un effet positif de cette réforme au niveau du groupe, c'est qu'elle a donné lieu à une harmonisation des statuts des personnels qui a profité aux anciens salariés du groupe SCIC.

La constitution et la vie de ces sociétés régionales d'HLM a été une véritable aventure dont nos amis Charly Bismuth et Philippe Daverat ont été les principaux acteurs. Il vous conteront cette épopée dans un prochain bulletin